



## Renseignements sur bail précaire et location de liciv

Par **micelbregues**, le **22/06/2009** à **23:58**

Bonjour,

j'ai pris un commerce avec un bail précaire au depart j'aiversé une caotion de 7000€ qui devait etre retiré sur le prix d'achat si je devenai acquereur de l'affaire ou m'etre rendu si ce n'etait pas le cas.Les circonstances n' ont pas permis que je devienne propriétaire .La Société gérante refuse de me rendre cette somme.je du emprunter ces 7000€ car j'étais au RMI ,je n'avais aucun sous devant moi .En a t'elle le droit? Pouvez vous me renseigner sur démarches a faire.

D'autre part la personne propriétaire de ce commerce qui est un bar m'a loue la licIV pendant 23 mois et l'a vendu sans jamais l'avoir exploité a son nom.Est ce légal?

Merci d'éventuels renseignements.

Par **jeetendra**, le **23/06/2009** à **07:08**

bonjour, prenez contact avec votre Chambre de commerce et d'industrie à Montpellier, ils disposent d'un service juridique qui pourra vous conseiller, adresse ci-dessous, courage à vous, cordialement

[fluo]CCI de Montpellier[/fluo]  
Hôtel Saint-Côme  
32 Gd Rue Jean Moulin  
34944 Montpellier cedex 9

Tél. 04 99 51 52 00

CCI de Béziers Saint-Pons  
26 allées Paul Riquet - BP 371  
34504 Béziers Cedex  
Tel. 04 67 809 809

Chambre des Métiers de l'Hérault  
177 bis AVENUE LOUIS LUMIERE  
34400 Lunel  
Téléphone 1 : 04.67.64.61.38  
Téléphone 2 : 04.67.83.49.49